

CONSEIL MUNICIPAL du 04 mars 2020

Présents : MM LENOIR, ALIBERT, DELNESTE, VACHON, GOULLIEUX, DELETTRE, AMBROSIONI
MMES VAN ROY, KONCZEWSKI, GIES, DIEUDONNE

Absents excusés : Mmes ROZIER, DUBOIS, LORCH, M. MARTIN

Procuration : Monsieur MARTIN à Monsieur LENOIR

Secrétaire de séance : Monsieur DELNESTE

Date de la convocation : 27 février 2020

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 -AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2019, en accord avec le compte de gestion 2019 du Receveur Percepteur de Dijon Banlieue.

Le Maire ne participant pas au vote du compte administratif, il quitte la salle et la présidence est donnée à Mme VAN ROY pour le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve le Compte administratif 2019**
- **Décide le report de l'excédent d'investissement 2019** au compte 001 : solde d'exécution d'investissement reporté pour 390 406.65 €
- **Décide la répartition de l'Excédent de fonctionnement 2019** de 230 062.28.90 € comme suit :
 - * **Au compte 1068** : « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 180 000.00 €
 - * **Au compte 002** : « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 50 062.28 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

SAINT JULIEN - BP 2020

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE			
		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	728 262.00	678 200.00
+ + +			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	00	0
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		50 062.00
=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	768 262.00	768 262.00

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris compte 1068)	850 406.00	460 000.00
+++			
R E P O R T s	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		390 406.00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	850 406.00	850 406.00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	1 578 668.00	1 578 668.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le budget à l'unanimité

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Le Maire rappelle à l'assemblée

Que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi de d'Adjoint Technique.

Le Maire propose à l'assemblée

La création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires (soit 35 x/35^e).

L'agent recruté aura pour fonctions : Aménagement des Espaces Verts, Entretien du matériel.

Cet emploi est équivalent à la catégorie C

Cet emploi est ouvert aux grades suivants :

- Adjoint technique 2^{ème} Classe.

Cet emploi est créé à l'issue de la fin du remplacement de l'employé communal titulaire.

L'agent contractuel percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des Adjoint Technique 2^{ème} Classe